

Crosne, le mercredi 13 novembre 2024

Direction Générale des Services

Mesdames, Messieurs les Élu(e)s

Réf. : MD/BC/2024/cm/n°10

☎ : 01 69 49 64 51

Objet : Convocation Conseil Municipal du 19 novembre 2024

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer au Conseil Municipal qui se tiendra :

Mardi 19 novembre 2024 à 19 heures

Salle du Conseil - Rez de chaussée du Guichet Unique
35 avenue Jean Jaurès

Approbation des PV des séances du 8 octobre 2024, du 22 octobre 2024 et du 30 juillet 2024

ORDRE DU JOUR

1. **Art. L2122-22**- Autorisation donnée au Maire d'ester en justice – Rapporteur M. le Maire
2. **Art. L2122-22**-Autorisation donnée au Maire de signer l'adhésion relative à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2024-2029 souscrite par le CIG auprès du Groupe « VYV » (Rapporteur Monsieur Martin)
3. **Art. L2122-22**- Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la formation pour la conduite de grue auxiliaire auprès de NV formation (Rapporteur Monsieur Martin)
4. **Art. L2122-22**- Autorisation donnée au maire de signer le **contrat n°2024-006-c**, ayant pour objet le renouvellement du contrat donnant accès à la plateforme city zen pour la verbalisation électronique – Rapporteur Monsieur MARTIN
5. **Art. L2122-22**- Autorisation donnée au maire de signer le **contrat n°2024-020c**, ayant pour objet un contrat de maintenance informatique pour une période de 6 mois – Rapporteur Monsieur le Maire
6. **Art. L2122-22** – Autorisation donnée au Maire de signer le **contrat n°2024-015-T** relatif à la maintenance de l'ascenseur de la Maison des Jeunes – Rapporteur Monsieur BRETHOUS
7. **Art. L2122-22** – Autorisation donnée au Maire de signer le **contrat n°2024-016-T** relatif à la maintenance de l'ascenseur du Guichet Unique – Rapporteur Monsieur BRETHOUS

8. **Art. L2122-22** – Autorisation donnée au Maire de signer le **contrat n°2024-017-T** relatif à la maintenance du système de protection contre la foudre de l'Eglise – Rapporteur Monsieur BRETHOUS
9. **Art. L2122-22** –Autorisation donnée au Maire de signer les conventions relatives à la bourse au permis – Rapporteur Monsieur FIGERE
10. **Art. L2122-22** –Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de prestation de services avec l'agence Inovagora (site web) – Rapporteur Madame CASSATA

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Michaël DAMIATI

Maire de Crosne

